

**BULLETIN
COMMUNAUTAIRE**

JUIN 2014



**TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE**

www.sicoval.fr

SOMMAIRE

I – DECISIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2014 :

CIAS

Installation du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	p. 4
Election du vice-président	p. 6
Délégation de pouvoir au président et au vice-président.....	p. 7
Débat d'Orientations Budgétaires 2014 du Budget principal	p. 8
Compte administratif 2013 du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	p.10
Compte administratif 2013 des budgets du service de Soins Infirmiers A Domicile et du Service d'Aide à Domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale	p.16
Budget primitif 2014 du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	p.26
Tarification des stages et sorties des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Est	p.32
Tarification des actions organisées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 11-17 ans d'Auzeville-Tolosane entre août 2014 et août 2015.....	p.33
Tarification des séjours et activités de l'été 2014 organisés par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement	p.35
Tarification pour les familles extérieures au territoire du Sicoval fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Sud.....	p.42
Définition des périmètres des accès aux Services A la Personne.....	p.43

CIAS

TITRE Installation du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-01

REDACTEUR DAF

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration est composé à parité de membres élus parmi le conseil de communauté et de membres nommés par le Président non membres du conseil de communauté.

Monsieur le Président expose que selon sa prérogative, le conseil de communauté a déterminé dans sa séance du 7 novembre 2011, le nombre de membres du conseil de communauté appelés à siéger au conseil d'administration et le mode d'élection de ceux-ci. Le conseil a fixé ce nombre à 16, soit un conseil d'administration total de 33 membres composé du Président du Sicoval, de 16 membres élus et de 16 membres nommés par le Président.

Vu la délibération n° 2011-11-02 du 7 novembre, fixant le nombre de représentant du Sicoval à 16 membres, et fixant un mode de scrutin de liste majoritaire à deux tours, le Conseil de Communauté du 2 juin a validé la liste de représentants suivantes :

- 01 – BAUDOIN René
- 02 – BROUSSAL Roselyne
- 03 – DE VEYRINAS Béatrix
- 04 – DOSTE Marie-Pierre
- 05 – FAIVRE Claudia
- 06 – GALVANI Christine
- 07 – GANDON Pascale
- 08 – GAVEN Catherine
- 09 – MAURO Marie-Thérèse
- 10 – SUBIELA Danielle
- 11 – MULLER Pierre
- 12 – OBERTI Jacques
- 13 – ROVIRA Karine
- 14 – SANMARTIN Bernadette
- 15 – SICHI Claudette
- 16 – VIE Sylvère

Par ailleurs, vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; vu les propositions faites par l'UDAF, l'Association GHIP31, l'Association CODERPA, L'ASSOCIATION URIOPSS, le Président a par arrêté n°2014-1739 nommé les 16 membres dont 4 issus du monde associatif.

Ces membres sont les suivants :

- 01 - Mme Maryse GLANDIERES en qualité de représentant de l'UDAF ;
- 02 - M Bernard CASSAGNET en qualité de représentant de l'association CODERPA ;
- 03 - M Jean FRONTIN en qualité de représentant du GHIP31 ;
- 04 - M Denis-René VALVERDE en qualité de représentant de l'URIOPSS ;
- 05 - Mme Claire DOUSSOT au titre de la commune d'Auzielle ;
- 06 - Mme Nathalie ANGUITA au titre de la commune de Montgiscard ;
- 07 - Mme Myriam BONNET au titre de la commune de Pechabou ;
- 08 - Mme Nadine DURIN au titre de la commune de Lauzerville ;
- 09 - Mme Emilienne POUMIROL au titre de la commune de Donneville ;
- 10 - Mme Corinne MANENT au titre de la commune d'Aureville ;
- 11 - Mme Véronique VERBEKE au titre de la commune d'Issus ;

- 12 - Mme Laurence DELETRE au titre de la commune de Rebigue ;
- 13 - M Laurent GONZALEZ au titre de la commune de Labège ;
- 14 - Mme Nicole REULET au titre de la commune d'Auzeville ;
- 15 - M Yves MUGNIER au titre de la commune des Varennes ;
- 16 - Mme Camille AUSTRUY au titre de la commune de Belberaud ;

L'acte fondateur prévoit également que des membres invités permanents puissent participer aux débats du conseil d'administration sans voix délibérative.

Ces membres sont les suivants :

- 01 - M Patrice ARSEGUEL au titre de la commune d'Odars ;
- 02 - Mme Nathalie RODRIGUES au titre de la commune de Pouze ;
- 03 - Mme Martine GLATIGNY au titre de la commune de Goyrans ;
- 04 - Mme Catherine MINTY au titre de la commune de Mervilla ;
- 05 - Mme Catherine MONIER au titre de la commune de Montbrun Lauragais ;
- 06 - Mme Sandra DELGADO au titre de la commune de Clermont le Fort;
- 07 - Mme Cécile JANY au titre de la commune de Vieille-Toulouse ;
- 08 - M Richard CALLEJA au titre de la commune de Deyme ;
- 09 - Mme Sophie MARTIN au titre de la commune de Pechbusque ;
- 10 - Mme Sylvie MOUQUET au titre de la commune de Vigoulet Auzil ;
- 11 - Mme Estelle FAURE au titre de la commune de Labastide Beauvoir;
- 12 - Mme Monique DAVID au titre de la commune de Lacroix Falgarde ;
- 13 - Mme Honor CONTIS au titre de la commune de Fourquevaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte de l'installation des membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

TITRE Election du vice-président

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-02

REDACTEUR DAF

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

- Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président » ;
- Le président invite les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;
- Conformément à l'article R123-18 du code de l'action sociale et des familles, la désignation du vice-président est effectuée à bulletins secrets ;
- Il est procédé suite à la candidature de Jacques Oberti au vote à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'élire Jacques Oberti en qualité de vice-président
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

TITRE Délégation de pouvoir au président et au vice-président

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-03

REDACTEUR DAF

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

- **Vu** l'article L 123-21 du code de l'action sociale et des familles autorisant le conseil d'administration à donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président ;

- **Vu** l'article R 123-22 du code de l'action sociale et des familles ;

- **Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 25/06/2014 procédant à l'élection du vice-président du CIAS

Monsieur le Président expose qu'à des fins de faciliter le fonctionnement et la gestion quotidienne du CIAS, le conseil d'administration propose de déléguer au président du CIAS dans les matières suivantes :

- 1) Attribution des prestations dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- 2) Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée ;
- 4) Conclusion des contrats d'assurance ;
- 5) Création, modification ou clôture des régies comptables nécessaires au financement du CIAS et des services qu'il gère ;
- 6) Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7) L'exercice au nom du CIAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui dans les affaires pénales concernant les services du CIAS, son personnel ou ses équipements, les affaires relevant du tribunal administratif en matière de personnel ainsi que les affaires relevant du tribunal des prud'hommes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- de déléguer au président les délégations ci-dessus exposées ;
- en cas d'absence ou d'empêchement du président, de confier les mêmes délégations au vice-président

TITRE Débat d'Orientations Budgétaires 2014 du Budget principal

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-05

REDACTEUR DAF

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que conformément aux articles L2312-1 et L2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du Budget Primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré.

Monsieur le président présente le DOB 2014.

1. Année 2014 : un budget soumis aux contraintes budgétaires

La dernière étape du transfert de compétences s'est réalisée au 1^{er} janvier 2013, avec le transfert de l'ensemble des collectivités encore restées sous conventions en 2012 ainsi que la finalisation de la structuration du CIAS.

La subvention d'équilibre budgétaire 2013 du Budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale s'est élevée à 7,7 M€. Néanmoins, l'exercice 2013 intègre des recettes 2012 : la contribution 2013 du Sicoval aurait donc été de 8,8 M€. Ce besoin de financement permet ainsi de poser le cadre budgétaire.

Outre un contexte national tendu, la dynamique des ressources du Sicoval s'amointrit et la maîtrise des dépenses est poursuivie. Ainsi, le C.I.A.S s'est notamment appuyé sur l'exécution budgétaire 2013 pour établir son Budget Primitif 2014.

En conséquence, le budget de fonctionnement passe de 17,3 M€ en 2013 à 19 M€ en 2014.

De plus, les projets d'investissement auront un coût de plus de 2,2 M€. A ce montant s'ajoutent des dépenses d'équipements permettant la poursuite de projets et le renouvellement de matériel. Le coût net de l'investissement est évalué à 2,5 M€.

2. Analyse globale et orientations budgétaires :

Les propositions budgétaires 2014 du C.I.A.S. se traduisent par une augmentation de la subvention d'équilibre de 15% par rapport à celle qui aurait réellement dû être versée en 2013.

Cette évolution est le reflet des coûts induits des nouvelles structures, de l'harmonisation partielle du régime indemnitaire et du financement du déficit du budget du Service d'Aides à Domicile.

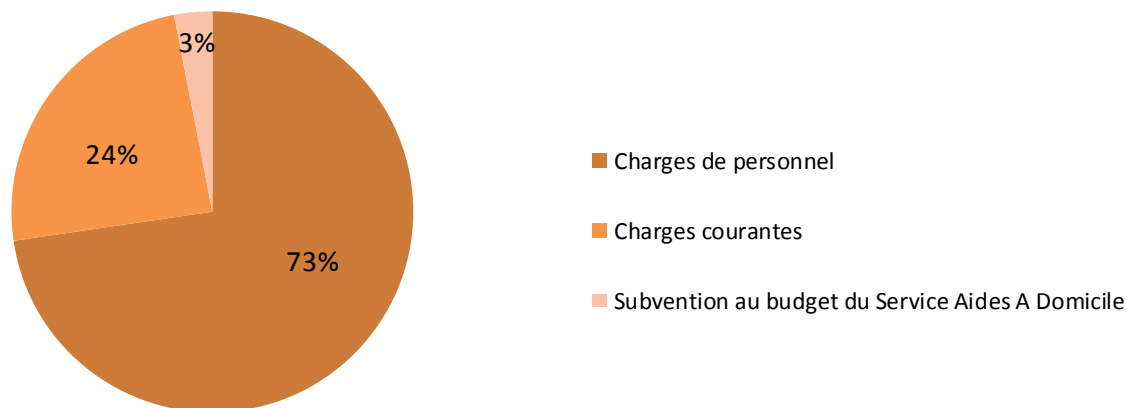
Aussi, compte tenu des marges de manœuvre financières restreintes, il est entendu que le développement de nouvelles actions Services A la Personne ne peut être discuté lors de ce Budget Primitif.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

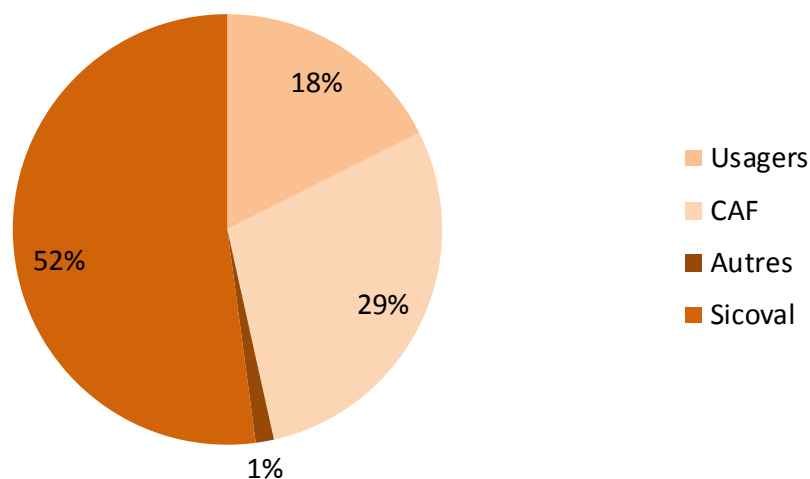
- Au niveau de l'investissement, les projets 2014 portés par le Sicoval, permettront l'ouverture de 2 nouvelles crèches et l'extension d'une autre en 2014 et 2015.
- Au niveau du fonctionnement, il est proposé d'intégrer les charges de fonctionnement des nouvelles structures et de prévoir une harmonisation partielle des régimes indemnitaires.

Concernant les recettes, elles ont été estimées avec sincérité, compte tenu des éléments connus. Mais, elles pourront être amenées à évoluer en cours d'exercice, avec notamment l'élargissement du Contrat Enfance Jeunesse à certains postes transversaux et à l'établissement définitif des recettes perçues par les nouvelles structures.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



Afin de limiter l'évolution de la subvention d'équilibre versée par le Sicoval, et compte tenu de la part de la masse salariale au sein des dépenses de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution des frais de personnel et l'optimisation des recettes externes représentent les enjeux décisifs du Budget Principal du C.I.A.S..

Ouïe l'exposé du président et après en avoir débattu, le conseil d'administration demande la préparation du budget primitif 2014 dans le respect des principes exposés ci-dessus.

TITRE Compte administratif 2013 du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-06

REDACTEUR DAFSI

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 22 juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président expose que l'achèvement du transfert de compétences Services A la Personne se traduit budgétairement par le Compte Administratif 2013 du C.I.A.S.

Sa présentation s'axera exclusivement sur le fonctionnement puisque l'investissement est porté par le budget Principal du Sicoval. Une analyse consolidée est toutefois proposée afin de présenter une vision financière globale 2013 des Services à la personne.

Enfin, compte tenu d'un exercice 2012 transitoire, un comparatif 2012/2013 ne se révèle pas pertinent : le volume budgétaire passant de 10,76 M€ à 17,31 M€.

ANALYSE COMPTABLE

I- Une exécution en deçà des prévisions...

➤ Un volume de charges moins important

Chapitre budgétaire	Total prévu 2013	CA 2013	Ecart CA / Total 2013	Taux de réalisation
011 : charges courantes	3 645 608	3 010 085	-635 523	82,57%
012 : charges de personnel	13 359 437	12 954 680	-404 757	96,97%
65 : subventions et participations	1 494 349	1 334 450	-159 899	89,30%
66 : charges financières	13 500	8 785	-4 715	65,08%
67 : charges exceptionnelles	416 336	734	-415 602	0,18%
Total dépenses de fonctionnement	18 929 230	17 308 735	-1 620 495	91,44%

Avec un taux global de réalisation de près de 91,5 %, les charges 2013 représentent 17,3 M€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) affichent un taux d'exécution de 82,6 %, soit 635 500€ en dessous de la prévision budgétaire.

Cet écart s'explique par la combinaison de trois facteurs :

- les prévisions issues de la transposition budgétaire des structures avant le transfert de compétence ont manqué de lisibilité pour les ajuster au cours de l'exercice et des doublons avec les refacturations communales au C.I.A.S. (chapitre 65) ont perduré
- les habitudes d'achats et le vote tardif du budget expliquent une partie de la sous-consommation
- le respect de la consigne pour le dernier trimestre 2013 concernant le ralentissement des dépenses courantes a accentué le phénomène de sous exécution

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent la refacturation nette du personnel par le Sicoval :

Remboursement personnel = salaires + tickets restaurants + formation + association du personnel + assurance

- (remboursements maladie + part salariale aux tickets restaurants et à la Caisse Nationale de Prévoyance)

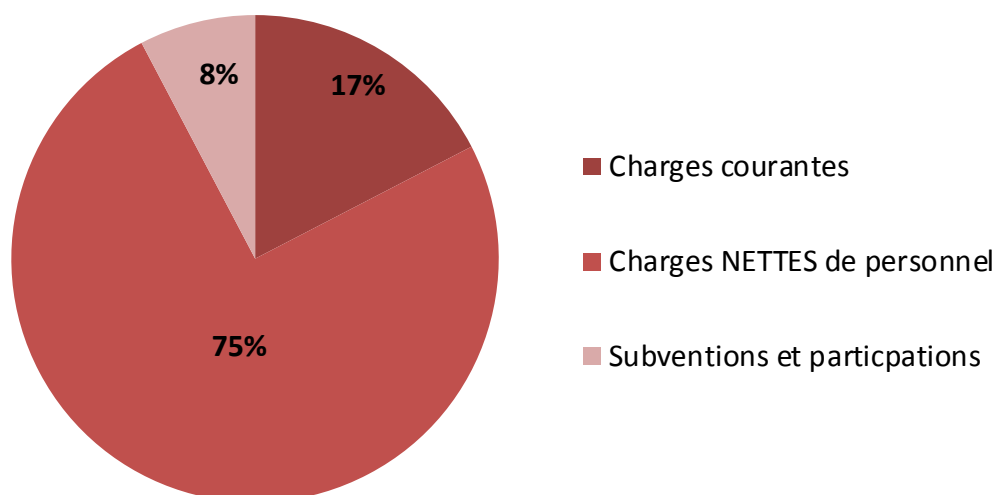
L'écart de 400 000€ entre la refacturation nette et celle estimée s'explique principalement par le volume des remboursements maladie plus important que prévu. En effet, la pénibilité de certains métiers ainsi que la plus forte exposition aux maladies courantes n'avaient pas pu correctement être estimées sur ce poste de recettes.

Les subventions et participations (chapitre 65) ont été conformes aux prévisions puisque seule la subvention accordée à ARPADE (pour la Réussite Educative) inscrite en double n'a pas été réalisée : en effet, la subvention 2012 n'ayant pas été versée sur l'exercice, il avait été prévu de la verser en 2013 ; cependant, la trésorerie de l'association a permis un décalage du versement annuel.

Les charges financières 2013 (chapitre 66) représentent les intérêts de ligne de trésorerie de l'ex-Sivos (novembre 2012 à octobre 2013).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) avaient été prévues pour 6 550 € d'annulations de titres antérieurs et seuls 734€ ont été réalisés. De plus, le reversement aux communes du résultat excédentaire 2011 de l'ex-Sicca a finalement été comptablement réalisé à partir du Budget Principal du SICOVAL en contrepartie d'une diminution de la subvention d'équilibre.

Principales dépenses de fonctionnement 2013 :



➤ **Une sous-réalisation des recettes estimées (hors subvention d'équilibre)**

Chapitre budgétaire	Total prévu 2013	CA 2013	Ecart CA / Total 2013	Taux de réalisation
70 : produits des services	3 115 281	3 287 048	171 767	105,51%
74 : Dotations et participations	6 718 770	6 055 935	-662 835	90,13%
75 : autres produits	60 000	58 498	-1 502	97,50%
77 : produits exceptionnels	234 380	239 337	4 957	102,12%
Total recettes de fonctionnement	10 128 431	9 640 817	-487 614	95,19%

Les produits des services (chapitre 70) représentent les recettes issues de la facturation aux usagers (bénéficiaires et tiers du portage de repas, familles pour la majorité des structures...). La prévision a été sous-estimée et 171 800 € supplémentaires ont été perçus.

Les subventions et participations (chapitre 74) qui comprennent principalement les participations de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de :

- la Prestation de Service Unique (PSU) : - 206 000 €
- du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : - 175 000 €

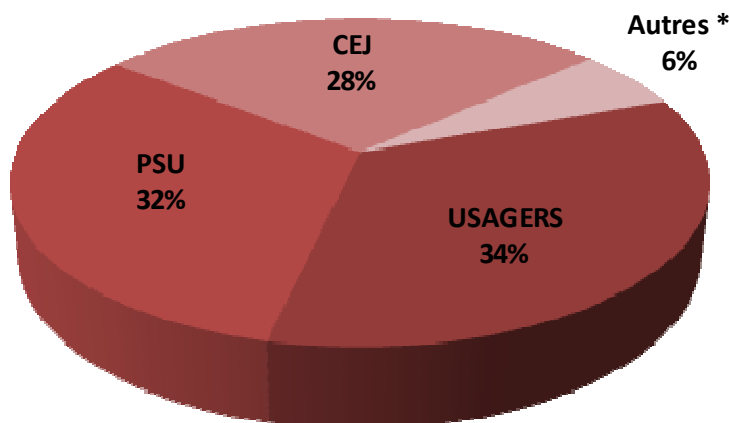
Un décalage entre la prévision et la perception est également constaté sur diverses subventions et participations (CNES, communes, département...).

Ces écarts se justifient par les difficultés à établir des prévisions consolidées des activités transférées ainsi que celles des reliquats 2012 perçus sur l'exercice 2013. Il est néanmoins à noter que ces derniers ont représenté près de 1 M€.

L'encaissement des loyers des bâtiments occupés par les crèches associatives d'Auzeville (**chapitre 75**) a été en 2013 de 58 500€.

Quant aux **produits exceptionnels (chapitre 77)**, ils concernent essentiellement le remboursement des indus 2012 de charges payées par le C.I.A.S. aux communes (234 000€).

Ces recettes financent 56 % du budget et se répartissent ainsi :



*Autres : participations autres partenaires (Conseil Général, commune de Saint Orens, CNES...), loyers, produits exceptionnels

II- ...qui a atténué le niveau de la subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre 2013 inscrite au budget C.I.A.S. s'élevait à 8,8 M€.

Or, le montant définitif versé par le Sicoval au Budget Principal du C.I.A.S. pour équilibrer son fonctionnement s'est élevé à **7 667 918€**, soit 1 132 881€ inférieur à la prévision. Cet écart est principalement justifié par la sous-exécution des dépenses.

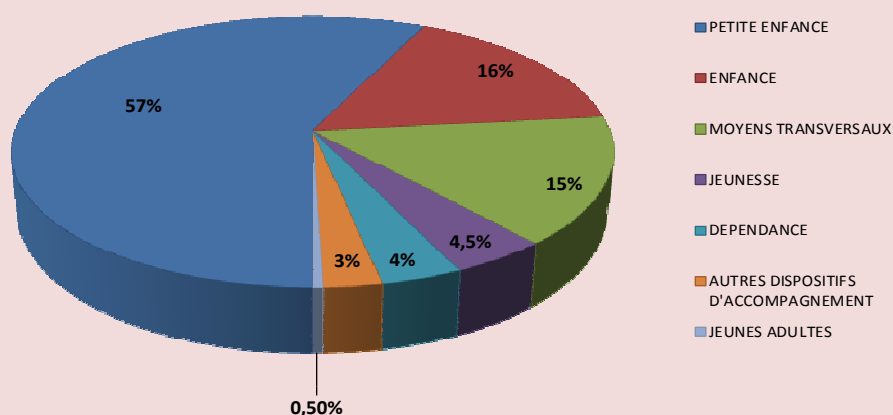
Cependant, ce besoin 2013 prend en compte 1,1 M€ de recettes exceptionnelles liées à l'exercice 2012 (notamment CAF et remboursements des communes) : purgé de ces produits, le niveau réel de la subvention d'équilibre 2013 du budget Principal du C.I.A.S. est de 8,8 M€, soit 51% des recettes.

PRESENTATION POLITIQUE

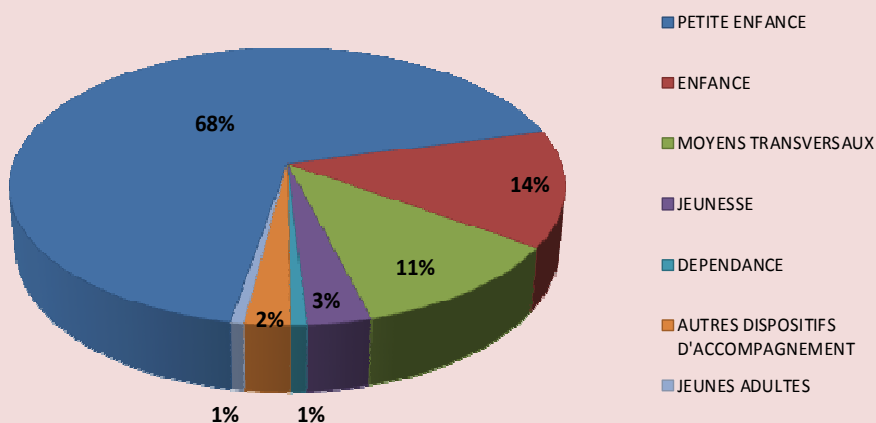
➤ Présentation des principales dépenses 2013 :

Thématique	011 : charges courantes	012 : charges du personnel	65: subventions et participations	Total
PETITE ENFANCE	905 657	8 841 701	121 746	9 869 104
ENFANCE	927 825	1 755 374	121 650	2 804 848
MOYENS TRANSVERSAUX	654 163	1 459 588	520 603	2 634 355
JEUNESSE	322 953	413 129	47 978	784 060
DEPENDANCE	192 344	106 940	355 492	654 775
AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	6 114	292 294	166 982	465 389
JEUNES ADULTES	1 030	85 655	0	86 684
Total	3 010 085	12 954 680	1 334 450	17 299 215

Dépenses de fonctionnement par thématique



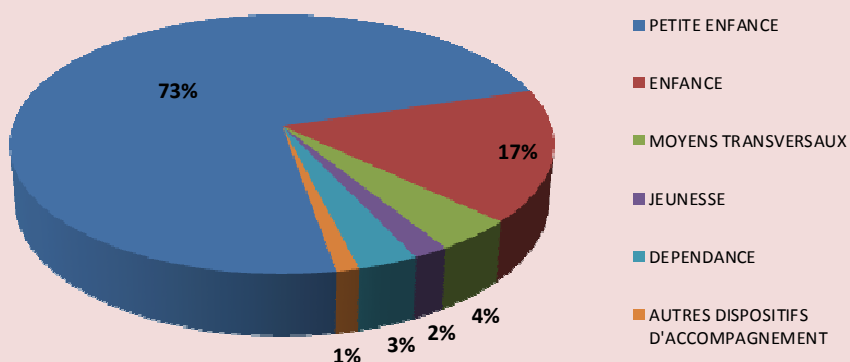
Charges nettes de personnel par thématique



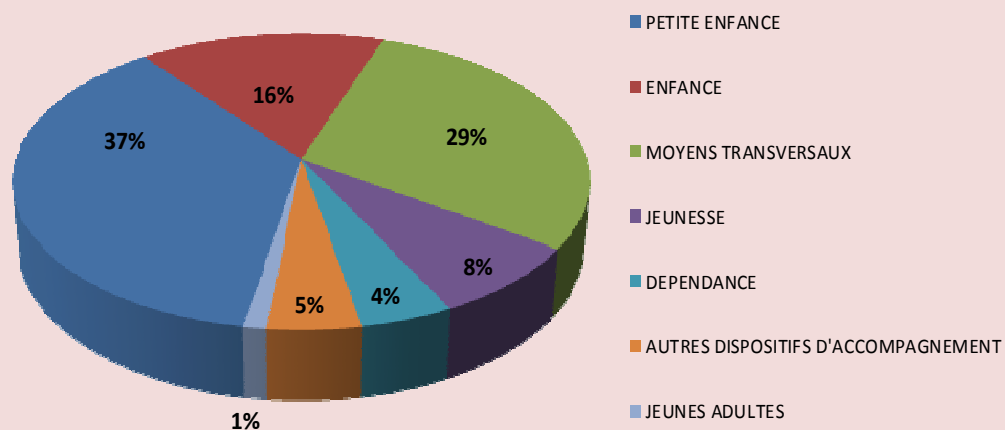
➤ Présentation des recettes 2013 (hors subvention d'équilibre)

THEMATIQUE	TYPE DE RECETTE	CA 2013
DEPENDANCE	Facturation usagers pour portages de repas	301 681
	Produits exceptionnels	3 171
Total DEPENDANCE		304 852
ENFANCE	Facturation usagers	965 545
	CEJ	301 993
	PSU	182 019
	Convention Vacances Loisirs	23 707
	Participation commune de Saint-Orens	89 184
	Produits exceptionnels	33 234
Total ENFANCE		1 595 682
JEUNESSE	Facturation usagers	47 000
	CEJ	55 779
	PSU	58 367
	Subventions SICOVAL pour 3 CLAC	12 300
	Participation Conseil Général	1 747
	Produits exceptionnels	559
Total JEUNESSE		175 751
PETITE ENFANCE	Facturation usagers	1 958 242
	CEJ	2 059 842
	PSU	2 788 307
	Participation CNES	104 561
	Loyers	58 498
	Produits exceptionnels	82 913
Total PETITE ENFANCE		7 052 363
JEUNES ADULTES	Facturation usagers	48
Total JEUNES ADULTES		48
AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	PSU	57 121
	Participation Conseil Général	43 360
	Participation communes	14 533
Total AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT		115 014
MOYENS TRANSVERSAUX	CEJ	277 647
	Produits exceptionnels	119 461
Total MOYENS TRANSVERSAUX		397 108
Total RECETTES		9 640 817

Recettes de fonctionnement par thématique : 9,6 M€



➤ Répartition de la subvention d'équilibre 2013 de 7,66 M€



Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

- de prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013 du Budget Principal du C.I.A.S.,
- de prendre acte du fait que le Compte Administratif 2013 du Budget Principal et que les prévisions et réalisations 2013 sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le document officiel joint,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ce dernier.

TITRE Compte administratif 2013 des budgets du service de Soins Infirmiers A Domicile et du Service d'Aide à Domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-07

REDACTEUR DAFSI

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 22 juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président expose que la finalisation budgétaire du transfert de compétences des soins infirmiers à domicile et des aides à domicile est intervenue au 1^{er} janvier 2013 avec l'intégration budgétaire des services de Ramonville Saint-Agne et du SIVOS. C'est pourquoi, l'exercice 2013 peut constituer l'année budgétaire de référence de ces services du C.I.A.S..

Pour mémoire, le Compte Administratif 2012 du Service de Soins Infirmiers A Domicile et du Service d'Aide A domicile présentait l'exécution des services situés à Castanet-Tolosan.

Il est proposé une analyse du Compte Administratif 2013 consolidée pour chaque service (non distinction des antennes), avant d'apporter une information comparative 2013 / 2012 au travers de l'agrégation des comptes administratifs 2012 de chacune des antennes.

NB : Une analyse spécifique quant aux évolutions des charges de personnel, avant et après transfert de compétences, sera présentée ultérieurement.

Budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.)

Le S.S.I.A.D. est constitué de deux antennes : l'une à Castanet-Tolosan (service transféré au C.I.A.S. depuis le 1^{er} janvier 2012) et la seconde à Montgiscard (service de l'ex-Sivos, transféré au C.I.A.S. depuis le 1^{er} janvier 2013).

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le financement de ce service provient uniquement de la **dotation globale de fonctionnement octroyée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)** qui s'est élevée à **781 300 €** pour l'exercice 2013, destinée pour 92 % au suivi de 62 patients « personnes âgées » (PA) et pour 8 % au suivi de 6 patients « personnes handicapées » (PH).

A titre d'information, la dotation de l'A.R.S. représente :
11 532 € par patient PA
11 048 € par patient PH

➤ Le fonctionnement du service par type de patient

Dans sa notification d'attribution, l'A.R.S. autorise les dépenses prévisionnelles par type de patient (répartition de la dotation) et également par groupe budgétaire :

	PA			PH			TOTAL								
	ARS 2013	Réalisé 2013	Ecart	ARS 2013	Réalisé 2013	Ecart	ARS 2013	Réalisé 2013	Ecart						
Groupe 1 (chap 011) : dépenses de gestion courante	143 222	20%	116 732	17%	-26 490	19 121	29%	9 890	16%	-9 231	162 343	21%	126 623	17%	-35 720
Groupe 2 (chap 012) : charges de personnel	556 660	78%	530 297	79%	-26 363	43 422	66%	46 241	76%	2 820	600 081	77%	576 538	79%	-23 543
Groupe 3 (chap 016) : dépenses afférentes à la structure	15 109	2%	24 589	4%	9 480	3 745	6%	4 332	7%	587	18 855	2%	28 921	4%	10 067
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	714 991	100%	671 618	100%	-43 373	66 288	100%	60 464	100%	-5 824	781 279	100%	732 082	100%	-49 197
Chapitre 017 Produits de la tarification	714 991		714 991		0	66 288		66 288		0	781 279		781 279		0
Chapitre 018 Produits relatifs à l'exploitation	0		110		110						0		110		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	714 991		715 101		110	66 288		66 288		0	781 279		781 389		110
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013	0		43 483		43 483	0		5 824		5 824			49 307		49 307

Au niveau des **Personnes Agées**, la part de chaque poste de dépenses est globalement respectée. Les écarts montrent que le groupe 3 « dépenses afférentes à la structure » est supérieur aux préconisations de l'A.R.S. Ce constat s'explique par les frais importants de location et réparation des véhicules nécessaires aux agents du service. Une réflexion pourrait être engagée sur l'achat de certains véhicules avec la constitution d'un parc automobile dédié...

Concernant les **Personnes Handicapées**, il apparaît une plus forte proportion des frais de personnel par rapport au groupe 1 (dépenses de gestion courante).

Cela démontre que la répartition de la dotation ne se reflète pas obligatoirement dans celle des dépenses préconisées par groupe et par type de patient : l'A.R.S. accorde une part plus importante en charges autres que du personnel aux PH qu'aux PA : le suivi des personnes handicapées nécessiterait plutôt des interventions de professions libérales (infirmières, ergothérapeutes...), dépenses de groupe 1, et du matériel (dépenses de groupe 3). Actuellement, les patients en situation de handicap suivis par le S.S.I.A.D. ont des besoins moins importants de soins mais sollicitent plus de temps passés auprès d'eux par les aides-soignantes.

En définitive, même si l'exécution 2013 se révèle globalement conforme aux répartitions de l'A.R.S., il convient d'attirer une attention particulière à la proportion des frais de personnel au sein de chaque budget PA/PH au travers de la refacturation des frais de personnel par le Sicoval, d'autant plus que cette refacturation s'effectue en net.

➤ Analyse des taux d'exécution 2013

Chapitres	Nature	Prévu	Réalisé	Ecart	Taux exécution
011 : dépenses de gestion courante	Carburant	8 300,00	15 612,87	7 312,87	188,11%
	Fournitures	18 003,80	4 244,45	-13 759,35	23,58%
	Prestations à caractère médical	122 058,91	103 244,01	-18 814,90	84,59%
	Voyages et déplacements	1 700,00	0,00	-1 700,00	0,00%
	Frais de télécommunication	6 618,20	42,09	-6 576,11	0,64%
	Prestation blanchissage	3 500,00	3 479,34	-20,66	99,41%
Total 011 : dépenses de gestion courante		160 180,91	126 622,76	-33 558,15	79,05%
012 : charges du personnel	Remboursement Sicoval (net)	579 000,00	576 538,04	-2 461,96	99,57%
Total 012 : charges du personnel		579 000,00	576 538,04	-2 461,96	99,57%
016 : dépenses afférentes à la structure	Locations mobilières	36 000,00	27 531,51	-8 468,49	76,48%
	Entretiens et réparations, maintenance	5 848,25	1 033,76	-4 814,49	17,68%
	Documentation générale	250,00	356,00	106,00	142,40%
Total 016 : dépenses afférentes à la structure		42 098,25	28 921,27	-13 176,98	68,70%
Total dépenses de fonctionnement		781 279,16	732 082,07	-49 197,09	93,70%

Groupe 1 (chapitre 011) : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Le taux de réalisation est de 79 % pour ce groupe de dépenses.

Les prestations à caractère médical constituent la part principale, conformément au prévisionnel : près de 105 600 € sur les 121 000 € prévus ont été consacrés aux aides infirmiers. Ce montant s'explique par la combinaison de deux facteurs : le manque de personnel aide-soignant et des pathologies médicales importantes.

Par ailleurs, seul le poste Carburant a été sous-estimé (+ 7 300 €). Il a été difficile à la fois d'anticiper la hausse des prix et d'organiser le fléchage des véhicules dédiés au S.S.I.A.D..

Quant aux autres postes, et hormis les dépenses de prestations de blanchissage qui sont conformes à la prévision, ils présentent une sous-exécution :

- les frais de déplacements ont été directement payés sur les salaires des agents

- les frais de télécommunication et les fournitures diverses sont centralisés et leur refacturation n'a pu être établie que partiellement pour l'exercice 2013

Groupe 2 (chapitre 012) : dépenses afférentes au personnel

Globalement, la prévision budgétaire est conforme à l'exécution budgétaire.

Celle-ci prévoyait deux types de dépenses de personnel : les dépenses de personnel correspondant à la refacturation nette effectuée par le Budget Principal du Sicoval et les dépenses liées aux intérimaires :

	Prévu	Réalisé	Ecart	Taux d'exécution
Personnel Sicoval-CIAS	559 498	526 593	-32 905	94%
Personnel intérimaire	19 502	49 945	30 443	256%

Le recrutement tardif des deux aides-soignantes lié à l'élargissement du suivi de patients explique le recours important à du personnel intérimaire sur l'exercice 2013.

Groupe 3 (chapitre 016) : dépenses afférentes à la structure

Le recrutement tardif des deux aides-soignantes a engendré des frais de location, d'entretien et de réparation de véhicule inférieurs aux prévisions.

➤ **Le résultat de fonctionnement 2013**

Le Compte Administratif 2013 du budget S.S.I.A.D. présente un **excédent de fonctionnement global de 49 307 €**, dont 43 365 € pour les patients « personnes âgées » et 5 943 € pour les patients « personnes handicapées ». Cet excédent sera affecté par l'A.R.S. sur l'exercice 2015.

➤ **La section d'investissement**

L'unique écriture de la section d'investissement concerne la réalisation du compte 10682, permettant ainsi l'annulation d'affectations de résultats antérieurs de fonctionnement en investissement.

En conséquence, la section présente un **déficit de 18 848 €**.

➤ **Montant de la réserve de compensation au 31/12/2013**

Le montant de la réserve de compensation permettant le financement de déficits de fonctionnement éventuels du budget S.S.I.A.D. s'élève à **168 350 €** au 31 décembre 2013.

Ce Compte Administratif 2013 du budget S.S.I.A.D. reflète une bonne gestion. Une attention particulière devra toutefois être apportée quant à la répartition des postes Intérimaires et Masse Salariale, ainsi qu'à la refacturation des dépenses centralisées et des frais supports qui devront être effectués à l'avenir, dans le souci d'établir le réel coût analytique de ce service.

Le passage de deux services distincts à un service unique de soins infirmiers à domicile sur le territoire du Sicoval devrait permettre de mutualiser les moyens et ainsi de réduire certaines charges.

Même si l'exercice budgétaire 2013 ne reflète pas totalement le coût de ce service, il est proposé ci-après une présentation des évolutions de postes par rapport à 2012.

ELEMENTS D'ANALYSE DES EVOLUTIONS 2012/2013

Il est rappelé que courant 2012 l'A.R.S. a octroyé le financement du suivi de 14 patients âgés supplémentaires (7 pour chacun des services : Castanet-Tolosan et sur le territoire de l'ex-Sivos) et que la mise en œuvre de l'accroissement de l'activité s'est étalée sur 2012 et 2013.

Il est à noter que la refacturation nette du personnel par le Sicoval a été retraitée afin d'établir un périmètre identique :

- toutes les dépenses liées sont affectées au chapitre 012 déduction faite des recettes afférentes
- les frais de déplacements de l'ex-Sivos sont intégrés au chapitre 012
 - à contrario, les prestations à caractère médicales (infirmières) qui étaient comptabilisées en charges de personnel ont donc été sorties pour être intégrées au groupe 1.

Dépenses

Chapitres	Nature	Réalizations		Evolution 2012-2013	
		2012	2013	Ecart	Pourcentage
011 : dépenses de gestion courante	Carburant	13 593,26	15 612,87	2 019,61	14,86%
	Fournitures	6 850,40	4 244,45	-2 605,95	-38,04%
	Prestations à caractère médical	157 389,32	103 244,01	-54 145,31	-34,40%
	Frais de télécommunication	4 235,76	42,09	-4 193,67	-99,01%
	Prestation blanchissage	2 274,91	3 479,34	1 204,43	52,94%
Total 011 : dépenses de gestion courante		184 343,65	126 622,76	-57 720,89	-31,31%
012 : charges du personnel	Rémunération	464 439,80	576 538,04	112 098,24	24,14%
012 : charges du personnel		464 439,80	576 538,04	112 098,24	24,14%
016 : dépenses afférentes à la structure	Locations mobilières	25 851,24	27 531,51	1 680,27	6,50%
	Entretiens et réparations, maintenance	2 077,27	1 033,76	-1 043,51	-50,23%
	Primes d'assurances	3 359,73	0,00	-3 359,73	-100,00%
	Documentation générale	122,00	356,00	234,00	191,80%
	Charges exceptionnelles	4 704,81	0,00	-4 704,81	-100,00%
Total 016 : dépenses afférentes à la structure		36 115,05	28 921,27	-7 193,78	-19,92%
Total dépenses de fonctionnement		684 898,50	732 082,07	47 183,57	6,89%

Recettes

Chapitres	Nature	Réalizations		Evolution 2012-2013	
		2012	2013	Ecart	Pourcentage
002 : Résultat partiel 2010 (SIVOS)	Réduction des charges 2012 (Décision A.R.S.)	85 625,00	0,00	-85 625,00	-100,00%
017 : produits de la tarification	Dotation de l'A.R.S.	612 923,58	781 279,16	168 355,58	27,47%
018 : produits relatifs à l'exploitation	Produits exceptionnels	10 093,45	110,15	-9 983,30	-98,91%
Total recettes de fonctionnement		708 642,03	781 389,31	72 747,28	10,27%
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		23 743,53	49 307,24	25 563,71	

Avant de soumettre quelques éléments d'analyse à partir de l'évolution 2012-2013, il est précisé que :

- Le service à Castanet-Tolosan, créé en 1995, était, au moment du transfert de compétences au Sicoval, « en vitesse de croisière » et dégagait un excédent de fonctionnement annuel de 20 000 €.
- Le service du Sivos, créé en 2010, se trouvait, quant à lui, au moment du transfert de compétences au Sicoval, à l'aboutissement de son organisation. Il en ressort ainsi des incertitudes quant à l'équilibre financier du service de l'ex-Sivos : la rétrospective budgétaire ne s'avérant pas pertinente.

En conséquence, le résultat de fonctionnement 2012 provient essentiellement du service à Castanet-Tolosan, transféré en 2012 au Sicoval, soit 22 360 €.

De plus, la dotation 2012 de l'A.R.S. octroyée au service de l'ex-Sivos a été tronquée par l'affectation du résultat excédentaire 2010 : versement d'une dotation amoindrie du montant de l'excédent. Il convient alors d'apprécier l'évolution de la dotation en incluant cette affectation : soit + 82 731 €, correspondant notamment à l'élargissement du nombre de patients.

Au niveau des dépenses, la diminution des charges de gestion et celles afférentes à la structure atténuent la forte hausse des charges de personnel.

➤ Groupe 1 (chapitre 011) : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Le **carburant** et les **frais de blanchisserie** sont en hausse : outre la hausse exceptionnelle de carburant, la prestation de la société de blanchisserie a été augmentée de manière significative.

La réduction des achats de **fournitures** est à constater avec prudence : en effet, la mutualisation des achats et l'uniformisation des pratiques ne sont pas totalement abouties. De plus, la centralisation de certaines dépenses doit faire l'objet de restructurations dont les modalités ne sont pas encore arrêtées. C'est aussi le cas des **frais de télécommunication**.

Enfin, il est à noter que le recours à des **prestations d'infirmières libérales** ait été moins important sur l'exercice 2013, ce poste étant lié aux pathologies des patients suivis et au taux d'occupation de l'exercice.

➤ Groupe 2 (chapitre 012) : dépenses afférentes au personnel

Sur ce poste de dépenses, qui représente aujourd'hui près de 79 % des dépenses de fonctionnement (contre 68 % en 2012), il est constaté une hausse de 112 000 €, soit + 24 % entre 2012 et 2013, qui s'explique par :

- Le passage de 13 Equivalents Temps Plein à 14,4
- La participation employeur à l'association du personnel
- Le nouveau régime indemnitaire...

Une analyse spécifique quant aux évolutions des charges de personnel, avant et après transfert de compétences, sera présentée ultérieurement.

➤ Groupe 3 (chapitre 016) : dépenses afférentes à la structure

Outre la location de véhicules qui est en hausse (expliquée par un contrat de location moins avantageux, dans l'attente d'uniformiser et donc de rationaliser les locations de véhicules : démarche prévue en 2014) ainsi que la documentation, ce groupe de charges est en diminution, principalement en raison de :

- L'affectation des primes d'assurance directement sur le budget S.S.I.A.D. par l'ex-Sivos, poste qui devrait constituer un élément de refacturation des frais transverses par le Sicoval
- Les charges exceptionnelles en 2012 pour le service de l'ex-Sivos correspondant à des remboursements de trop perçus, liés au personnel.

En définitive, le service Soins Infirmiers A Domicile reflète une bonne gestion budgétaire : les bases sont solides et le transfert de compétences devrait permettre une rationalisation des dépenses courantes.

Cependant, il est nécessaire d'être attentif :

- à l'évolution des charges de personnel, notamment avec la mise à niveau du régime indemnitaire
- aux différentes refacturations à venir des charges centralisées (téléphonie, fournitures...) et du remboursement des frais transverses au Sicoval (coût du personnel des services supports essentiellement)

En effet, ces postes, s'ils avaient été réalisés sur l'exercice 2013, et afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire, auraient dû représenter moins de 50 000 €, soit le montant du résultat de fonctionnement 2013. Ce constat suppose que l'avenir de ce budget présente un risque d'effet ciseau non négligeable.

Néanmoins, il est rappelé qu'en cas de déficit budgétaire, l'A.R.S. demande la compensation par la réserve constituée antérieurement, réserve qui n'est pas inépuisable...

Budget du Service d'Aide à Domicile (S.A.D.)

Le service d'Aide à Domicile effectue des prestations auprès des personnes âgées et handicapées (ménage, repas, assistance, transport...). De par cette activité, il nécessite un effectif d'aides à domicile constant.

Le financement de ce service provient essentiellement du Conseil Général, mais également des caisses de retraite, mutuelles et bénéficiaires. Néanmoins, ces ressources s'avèrent insuffisantes à l'équilibre budgétaire et une subvention de la collectivité complète les recettes de fonctionnement du budget S.A.D..

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

➤ Analyse des taux d'exécution 2013 :

Dépenses

Chapitres	Nature	Prévu	Réalisé	Ecart	Taux exécution	
011 : dépenses de gestion courante	Carburant	4 000,00	46,65	-3 953,35	1,17%	
	Fournitures	5 900,00	4 148,56	-1 751,44	70,31%	
	Prestations à caractère médical	10 500,00	900,00	-9 600,00	8,57%	
	Frais de télécommunication et informatique	21 400,00	270,64	-21 129,36	1,26%	
	Prestation blanchissage	1 400,00	1 076,20	-323,80	76,87%	
Total 011 : dépenses de gestion courante		43 200,00	6 442,05	-36 757,95	14,91%	
012 : charges du personnel	Remboursement Sicoval (net)	2 506 561,78	2 405 763,19	-100 798,59	95,98%	
Total 012 : charges du personnel		2 506 561,78	2 405 763,19	-100 798,59	95,98%	
016 : dépenses afférentes à la structure	Locations mobilières	11 100,00	1 953,94	-9 146,06	17,60%	
	Maintenances et autres	13 250,00	7 591,04	-5 658,96	57,29%	
	Frais CESU	450,00	196,99	-253,01	43,78%	
	Documentation générale		468	468,00		
	Pertes sur créances irrécouvrables	1 100,00	26,5	-1 073,50	2,41%	
	Remboursement trop perçus APA	187 839,76	188 488,50	648,74	100,35%	
Total 016 : dépenses afférentes à la structure		213 739,76	198 724,97	-15 014,79	92,98%	
Total dépenses de fonctionnement		2 763 501,54	2 610 930,21	-152 571,33	94,48%	

Recettes

Chapitres	Nature	Prévu	Réalisé	Ecart	Taux exécution
017 : produits de la tarification	Produits de la tarification	2 030 913,69	2 033 159,56	2 245,87	
Total 017 : produits de la tarification		2 030 913,69	2 033 159,56	2 245,87	100,11%
018 : produits relatifs à l'exploitation	Produits à charge des usagers		37 039,28	37 039,28	
	Subvention équilibre	692 487,85	332 320,10	-360 167,75	
	Participation commune de Saint-Orens	40 000,00	40 060,80	60,80	
Total 018 : produits relatifs à l'exploitation		732 487,85	409 420,18	-323 067,67	55,89%
019 : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	Participation exceptionnelle CCAS pour usager	100,00	151,44	51,44	151,44%
financiers, exceptionnels et non encaissables		100,00	151,44	151,44	1,51
Total recettes de fonctionnement		2 763 501,54	2 442 731,18	-320 670,36	88,39%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	-168 199,03		

Dépenses de fonctionnement :

Avec un taux de réalisation de 94,50 %, les prévisions de charges sont globalement conformes à l'exécution budgétaire. Cependant, le détail par chapitre s'avère différent de ce constat.

Groupe 1 (chapitre 011) : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Ces postes de dépenses présentent une sous-exécution importante (taux de réalisation inférieur à 15 %) qui s'explique essentiellement par une refacturation incomplète des frais de télécommunication et de certaines fournitures, dont la centralisation est faite par le Sicoval. De plus, la maîtrise des prévisions budgétaires des services transférés en 2013 n'a pas été complètement aboutie : certaines charges non identifiées n'ont pas été réalisées. Enfin, l'exécution du poste carburant reflète une identification partielle des véhicules du S.A.D..

Groupe 2 (chapitre 012) : dépenses afférentes au personnel

La prévision de la refacturation (en NET) du Budget Principal du Sicoval au budget S.A.D. s'est réalisée à 96% : près de 100 800 € n'ont pas été consommés (surestimation des charges de personnel). Cette charge de personnel 2013 a représenté 92 % des dépenses de fonctionnement.

Le fonctionnement continu de ce service associé à un absentéisme, lié à la pénibilité des missions, entraîne un coût important de personnels remplaçants.

Groupe 3 (chapitre 016) : dépenses afférentes à la structure

Le remboursement au Conseil Général des « trop-perçus » d'Allocation Personnalisée d'Autonomie s'est avéré très élevé sur l'exercice 2013 : le contrôle d'effectivité exercé par le Département s'est étalé sur quasiment 3 années.

Il est à noter que ce système d'attribution de l'A.P.A. au S.A.D. est reformé au 1^{er} avril 2014 : le paiement de l'APA se fera sur facture au mois le mois. Il n'y aura ainsi plus de remboursement de « trop-perçus » à posteriori d'une année civile, à compter de 2015, poste qui a pesé lourdement sur les charges 2013. Enfin, les locations de matériels informatiques et autres ont été centralisés par le Sicoval et devraient faire l'objet d'une refacturation ultérieure. Seule la location d'un véhicule a été imputée au budget S.A.D..

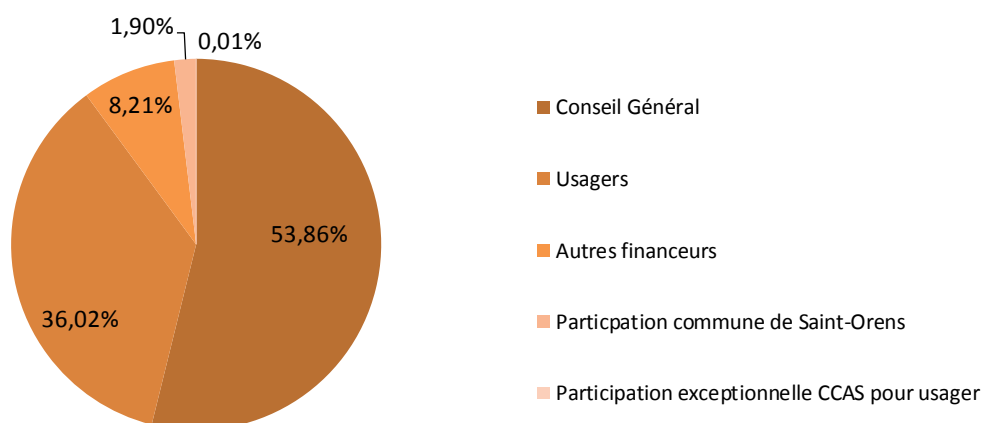
Recettes de fonctionnement :

Les **recettes** engendrées par l'activité du service se décomposent de la manière suivante :

- recettes provenant du Conseil Général au titre de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation, de l'Allocation compensatrice pour Tierce personne, de l'Aide sociale
- recettes provenant des mutuelles et des caisses de retraites
- recettes provenant des prises en charges sans participation (à taux individuel)

Les prévisions, même si elles n'ont pas été réparties entre les différents financeurs, sont conformes aux recettes perçues.

Financeurs	Prévu	Réalisé	Ecart	Taux exécution
Conseil Général	2 030 913,69	1 136 753,16	-894 160,53	
Usagers		760 170,37	760 170,37	
Autres financeurs		173 275,31	173 275,31	
Participation commune de Saint-Orens	40 000,00	40 060,80	60,80	
Participation exceptionnelle CCAS pour usager	100,00	151,44	51,44	
Total recettes de fonctionnement	2 071 013,69	2 110 411,08	39 397,39	101,90%



➤ La subvention d'équilibre

La combinaison d'un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement inférieur aux prévisions et d'un taux de réalisation des produits légèrement supérieur aux estimations a conduit le budget du S.A.D. à solliciter une subvention d'équilibre moins importante que prévue soit 500 500 € contre 692 500 €.

Néanmoins, compte tenu du montant conséquent, le C.I.A.S. a participé à hauteur de **332 300 €**, soit un financement de 13,60 % du budget 2013 (contre 20,49 % s'il avait versé la totalité de la subvention nécessaire à l'équilibre budgétaire).

A noter : le volume de ce besoin de financement est établi hors refacturation des frais supports par le Sicoval sur 2013.

➤ **Le résultat de fonctionnement**

Le Compte Administratif 2013 du budget S.A.D présente un **déficit de fonctionnement de 168 200 €**.

➤ **La section d'investissement**

L'unique écriture de la section d'investissement concerne la réalisation du compte 10682, permettant ainsi l'annulation d'affectations de résultats antérieurs de fonctionnement en investissement. En conséquence, la section présente un **déficit de 10 320 €**.

➤ **Montant de la réserve de compensation au 31/12/2013**

Le montant de la réserve de compensation permettant le financement de déficits de fonctionnement éventuels du budget S.A.D. s'élève à **514 084 €** au 31 décembre 2013. Le déficit de fonctionnement constaté 2013 pourra être repris sur cette réserve, après accord du Conseil Général, organisme de tutelle des S.A.D..

Ce Compte Administratif 2013 du budget S.A.D. ne pourra pas constituer un exercice budgétaire de référence en raison du manque de lisibilité des charges non refacturées par le Sicoval. Cependant, cette année de finalisation du transfert des services d'aides à domicile établit l'effet ciseau très marqué sur ce type de service.

Il est indiqué que le Conseil général a acté un service unique à tarification unique à compter du 1^{er} avril 2014. Même si le tarif unique de lissage de 19,30 € est supérieur à l'agrégation des trois tarifs antérieurs, il demeure bas, en comparaison à d'autres services territoriaux.

Ainsi, les enjeux à venir seront d'organiser le service dans l'objectif de mutualiser et rationaliser les dépenses courantes et surtout de maîtriser la masse salariale.

Même si l'exercice budgétaire 2013 ne reflète pas le coût de ce service, et qu'il s'avère difficile d'uniformiser les imputations comptables antérieures, il est proposé ci-après une présentation des évolutions des différents groupes par rapport à 2012.

ELEMENTS D'ANALYSE DES EVOLUTIONS 2012/2013
--

Afin d'établir un comparatif de l'exercice 2013 par rapport à celui de 2012, il a été établi que :

- toutes les dépenses liées au personnel sont affectées au chapitre 012 déduction faite des recettes afférentes
- les frais de déplacements de l'ex-Sivos sont intégrés au chapitre 012

Il est rappelé que :

- le S.A.D. à Castanet-Tolosan avait déjà intégré le C.I.A.S. du Sicoval en 2012 et que, par conséquent, certaines évolutions ne sont pas significatives par rapport au transfert de compétences (dépenses courantes, personnel)
- le budget du S.A.D. du Sivos faisait appel à une participation forfaitaire des communes et que, par conséquent, cette dernière a été neutralisée sur l'exercice 2012. Il est à noter que, depuis 2010, cette participation forfaitaire ne couvrait pas le besoin en fonctionnement (modernisation du service et tarification Conseil Général à compter de cet exercice).
- les budgets des trois anciens S.A.D. présentaient déjà, avant le transfert de compétences, des déficits de fonctionnement : le déficit agrégé 2011 avoisinait les 180 000 €, soit 7,33 % du budget agrégé.

Dépenses

Chapitres	Nature	Réalizations		Evolution 2012-2013	
		2012	2013	Ecart	Pourcentage
011 : dépenses de gestion courante	Carburant	742	47	-696	-93,72%
	Fournitures	4 403	4 149	-254	-5,78%
	Prestations à caractère médical et autres	8 347	900	-7 447	-89,22%
	Frais de télécommunication, informatique et postaux	17 264	271	-16 993	-98,43%
	Prestation blanchissage	3 390	1 076	-2 313	-68,25%
Total 011 : dépenses de gestion courante		34 146	6 442	-27 704	-81,13%
012 : charges du personnel	Rémunération	2 192 407	2 405 763	213 356	9,73%
012 : charges du personnel		2 192 407	2 405 763	213 356	9,73%
016 : dépenses afférentes à la structure	Locations mobilières	5 738	1 954	-3 784	-65,95%
	Entretiens et réparations, maintenance	6 795	7 591	796	11,72%
	Primes d'assurances	1 918	0	-1 918	-100,00%
	Documentation générale	2 030	468	-1 562	-76,95%
	Frais CESU	888	197	-691	-77,83%
	Titres annulés	1 929	27	-1 902	-98,63%
	Charges diverses (réceptions, amortissements...)	7 315	0	-7 315	-100,00%
	Remboursement trop perçus APA	12 106	188 489	176 383	1457,03%
Total 016 : dépenses afférentes à la structure		38 718	198 725	160 007	413,26%
Total dépenses de fonctionnement		2 265 271	2 610 930	345 659	15,26%
hors remb APA		2 253 165,40	2 422 441,71	169 276,31	7,51%

Recettes

Chapitres	Nature	Réalizations		Evolution 2012-2013	
		2012	2013	Ecart	Pourcentage
017 : produits de la tarification	Produits de la tarification	2 034 775	2 070 199	35 424	1,74%
018 : produits relatifs à l'exploitation	Participation commune de Saint-Orens de Gameville	40 102	40 061	-41	-0,10%
019 : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	Produits exceptionnels	1 875	151	-1 724	-91,92%
Total recettes de fonctionnement		2 076 752	2 110 411	33 659	1,62%
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		-188 519	-500 519	-312 000	

Le déficit constaté en 2012 est très légèrement supérieur à celui de 2011 (exercice de référence du S.A.D. avant le transfert de compétences au Sicoval). En 2013, ce même déficit est en hausse de 312 000 €.

Les recettes sont en faible augmentation. A contrario, les dépenses évoluent de plus de 15 % : l'effet ciseau est marqué.

La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par deux facteurs :

- les remboursements au Conseil Général des « trop-perçus » A.P.A. antérieurs : + 176 400 €
- les charges de personnel : + 213 400 €

Il a été indiqué précédemment que ce système de versement/remboursement de l'A.P.A. disparaît en 2014. Aussi, il est pertinent de neutraliser cette charge « exceptionnelle » afin d'analyser l'évolution 2012/2013 :

	Réalizations		Evolution 2012-2013	
	2012	2013	Ecart	Pourcentage
Total 011 : dépenses de gestion courante	34 146	6 442	-27 704	-81,13%
Total 012 : charges du personnel	2 192 407	2 405 763	213 356	9,73%
Total 016 : dépenses afférentes à la structure	26 613	10 236	-16 376	-61,54%
Total dépenses de fonctionnement	2 253 165	2 422 442	169 276	7,51%

Ainsi, l'évolution des charges de personnel représente le seul facteur d'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2013.

Ce poste de dépenses constitue la quasi-totalité du budget. Sa hausse de 213 400 € (soit près de 10 %) s'explique par :

- Un volume de personnel remplaçant important
- La participation employeur à l'association du personnel
- Le nouveau régime indemnitaire...

Une analyse spécifique quant aux évolutions des charges de personnel, avant et après transfert de compétences, sera présentée ultérieurement.

En outre, il est observé que le manque de lisibilité sur les différentes refacturations concernant des charges centralisées par le Sicoval ne fait pas ressortir réellement les effets de la mutualisation.

Pour conclure, l'enjeu principal du nouveau budget S.A.D. est la maîtrise de sa masse salariale, qui constitue le seul facteur d'évolution entre 2012 et 2013. Cependant, une attention particulière devra être effectuée sur les différentes refacturations à venir des charges centralisées (téléphonie, fournitures...) et du remboursement des frais transverses au Sicoval (coût du personnel des services supports essentiellement) qui creuseront d'autant plus le déficit de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- de prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013 pour les budgets du Service de Soins Infirmiers A Domicile et le service d'Aide A Domicile
- de prendre acte du fait que le compte administratif 2013 et que les prévisions et réalisations 2013 sont conformes au compte de gestion sans la prise en compte de l'agrégation des résultats antérieurs non effectuée par le Trésorier
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le document officiel joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce dernier.

TITRE Budget primitif 2014 du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-08

REDACTEUR DAFSI

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 10 juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président expose que conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, ce Budget Primitif 2014 reflète la reconduction du niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement 2013 et l'inscription des crédits nécessaires au fonctionnement des nouvelles structures (une création et une extension de crèches en 2014) ainsi que ceux permettant une harmonisation partielle des régimes indemnitaires.

Par conséquent, le Budget Primitif (B.P.) 2014 du Budget Principal du C.I.A.S. s'élève à 19 M€, avec un besoin de financement Sicoval de 9,9 M€.

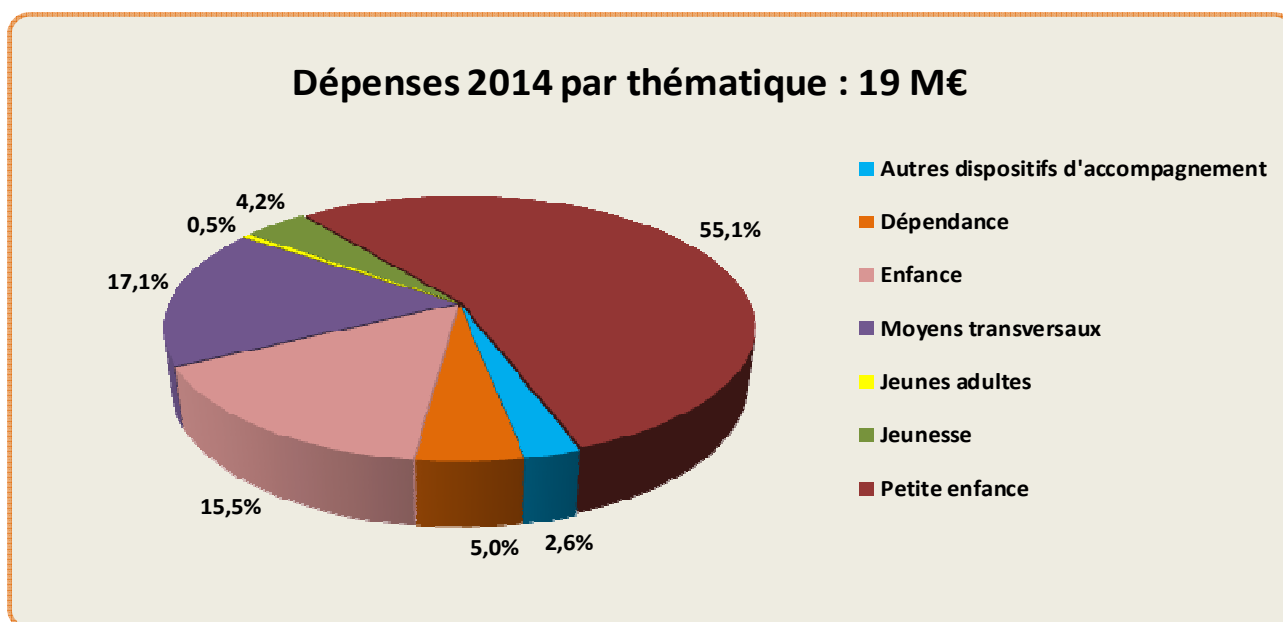
Il est proposé une analyse du B.P. 2014 par rapport au Compte Administratif 2013 retraité, par politique thématique : petite enfance (0-3 ans), enfance (3-11 ans), jeunesse (11-17 ans), jeunes adultes (17-25 ans), dépendance (portage de repas et subvention au budget Service Aides à Domicile (S.A.D.)) et moyens transversaux (pilotage du C.I.A.S.).

Pour ce faire, les recettes perçues en 2013 au titre de l'exercice 2012 ont été neutralisées afin d'établir un périmètre d'analyse identique. Elles ont en effet représenté 1,2 M€, dont 0,9 M€ de Contrat Enfance Jeunesse 2012, le solde correspondant à des réductions de mandats 2012 (soit 0,2 M€ de recettes supplémentaires).

En conséquence, la subvention réelle nécessaire à l'équilibre du budget 2013 aurait été de 8,8 M€.

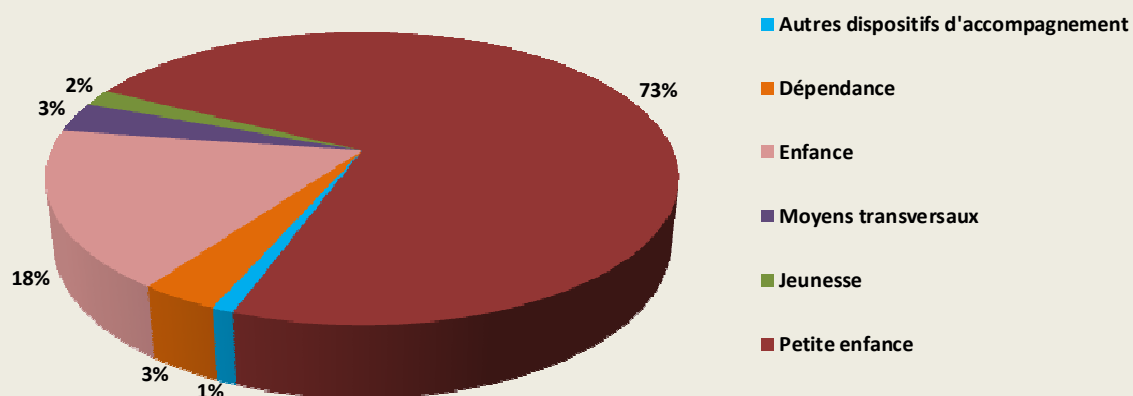
Enfin, Monsieur le président rappelle que l'investissement des services à la personne est intégré au Budget Principal du Sicoval et ne fait pas l'objet d'un vote par le Conseil d'Administration du C.I.A.S..

I. Présentation thématique du Budget Primitif 2014



Recettes 2014 par thématique : 9,1 M€

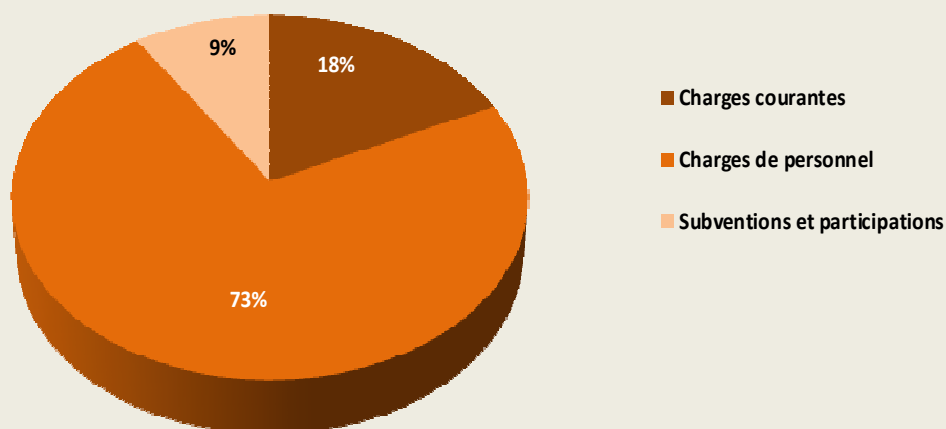
(hors subvention d'équilibre du budget)



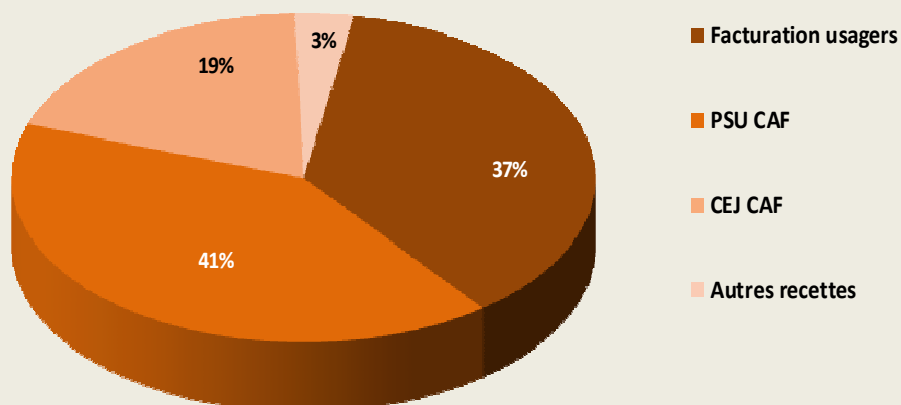
Le besoin de financement pour équilibrer le Budget 2014 du Budget Principal du C.I.A.S. est estimé à 9,9M€.

II. Présentation par nature du Budget Primitif 2014

Dépenses 2014 par chapitre budgétaire (hors charges financières et exceptionnelles)



Recettes 2014 par nature budgétaire (hors subvention d'équilibre)



III. Une hausse de 1,7 M€ des dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Politique	pré 013	BP 2014	Evolution 2013/2014
Charges courantes	Autres dispositifs d'accompagnement	6 114	29 160	23 047
	Dépendance	192 344	251 336	58 993
	Enfance	929 238	1 105 020	175 783
	Moyens transversaux	654 163	718 748	64 585
	Jeunes adultes	1 030	1 018	-12
	Jeunesse	321 540	339 476	17 936
	Petite enfance	905 657	974 752	69 096
	Total chapitre 011	3 010 085	3 419 511	409 426
Charges de personnel	Autres dispositifs d'accompagnement	292 294	306 321	14 027
	Dépendance	106 940	112 071	5 131
	Enfance	1 755 374	1 839 614	84 240
	Moyens transversaux	1 459 588	1 792 222	332 634
	Jeunes adultes	85 655	89 765	4 110
	Jeunesse	413 129	432 955	19 826
	Petite enfance	8 841 701	9 263 953	422 252
	Total chapitre 012	12 954 680	13 836 901	882 221
Subventions et participations	Autres dispositifs d'accompagnement	159 980	160 000	20
	Dépendance	332 320	583 000	250 680
	Enfance	3 231	11 200	7 969
	Moyens transversaux	627 960	750 000	122 040
	Jeunesse	27 500	27 500	0
	Petite enfance	183 459	248 700	65 241
	Total chapitre 65	1 334 450	1 780 400	445 950
Charges financières	Moyens transversaux	8 785	500	-8 285
	Total chapitre 66	8 785	500	-8 285
Charges exceptionnelles	Enfance	671		-671
	Moyens transversaux		3 000	3 000
	Petite enfance	63		-63
	Total chapitre 67	734	3 000	2 266
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 308 735	19 040 312	1 731 578

Une évolution mesurée des dépenses de fonctionnement :

Les principales subventions 2014 sont pour :

- le budget S.A.D. (**dépendance**),
- l'association ARPADÉ pour la réussite éducative (**autres dispositifs d'accompagnement**) dont le montant est reconduit,
- les crèches associatives (**petite enfance**) qui ont dorénavant un niveau de financement de la CAF moins élevé
- le remboursement aux communes des charges relatives aux Services A la Personne (**moyens transversaux**)

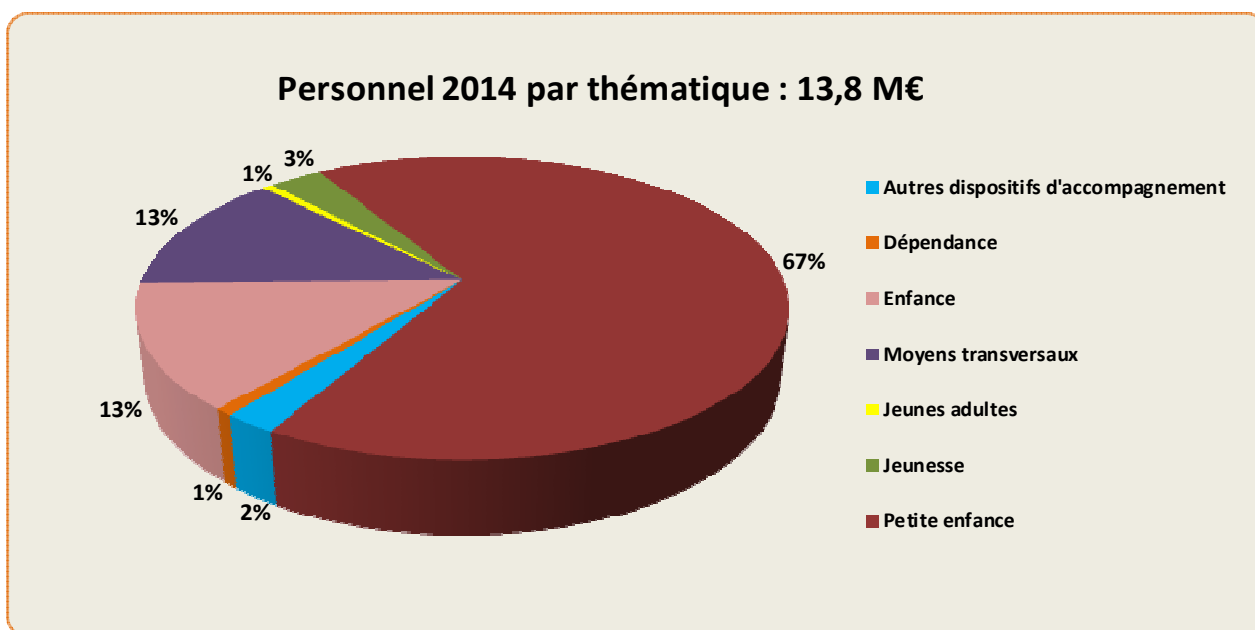
Les postes les plus importants sont :

- Les charges courantes qui comprennent tous les besoins financiers courants des structures dans leur fonctionnement (repas, fournitures, frais administratifs, électricité...).

La hausse proposée en 2014 s'élève à près de 410 000 € afin d'intégrer :

- les évolutions des marchés LEC et Parenthèse pour la gestion des Accueils de Loisir Sans Hébergement et le coût supplémentaire du transport du mercredi midi à compter de septembre (**enfance**),
- le fonctionnement de fin d'année des deux nouvelles crèches (**petite enfance**)
- les différentes hausses liées à l'accroissement du service (**Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, jeunesse et portage de repas = dépendance**)
- les remboursements de frais centralisés au Sicoval et les charges de fonctionnement du pilotage du C.I.A.S. (**moyens transversaux**)

- Les charges de personnel qui représentent près de 73 % des dépenses de fonctionnement



Le remboursement du personnel au Sicoval s'effectue en NET :

Remboursement personnel = salaires + tickets restaurants + formation + association du personnel + assurance
- (les remboursements maladie + la part salariale des tickets restaurant)

En conséquence, la part des charges de personnel au sein des dépenses de fonctionnement est minorée.

La hausse de 0,9 M€, soit + 6,8 %, est la résultante de plusieurs facteurs :

- le recrutement du personnel pour les nouvelles structures qui ouvriront après l'été

- le coût induit de la réforme des catégories C
- l'harmonisation partielle des régimes indemnitaires (étalement sur 4 ans)
- l'intégration des primes de résultats pour les agents transférés en 2013
- le Glissement Vieillesse Technicité...

IV. Une hausse de 0,7 M€ des recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)

Nature des recettes de fonctionnement	Politique	Pré 2013 retraité	BP 2014	Evolution
Facturation usagers	Dépendance	301 681	310 727	9 046
	Enfance	965 545	975 050	9 505
	Jeunes adultes	48	50	2
	Jeunesse	47 000	48 730	1 730
	Petite enfance	1 958 242	2 017 221	58 979
Facturation usagers		3 272 515	3 351 778	79 263
Participation Conseil général	Autres dispositifs d'accompagnement	45 107	23 360	-21 747
Participation Département		45 107	23 360	-21 747
Participation Commune Saint Orens	Enfance	89 184	89 000	-184
	Participation Commune Saint Orens	89 184	89 000	-184
Participation CISPD Sicoval (Festival Larsen)	Jeunesse	12 300	12 300	0
	Participation CISPD Sicoval	12 300	12 300	0
PSU CAF/MSA	Autres dispositifs d'accompagnement	57 121	63 400	6 279
	Enfance	182 019	337 412	155 393
	Jeunesse	24 056	21 391	-2 665
	Petite enfance	2 822 618	3 301 567	478 949
PSU CAF		3 085 814	3 723 770	637 956
CEJ CAF	Enfance	219 464	165 557	-53 907
	Moyens transversaux	21 130	200 837	179 707
	Jeunesse	121 920	84 592	-37 328
	Petite enfance	1 400 799	1 305 404	-95 395
CEJ CAF		1 763 313	1 756 390	-6 923
Participations Comité d'Entreprise (CNES)	Petite enfance	104 561	89 000	-15 561
	Participations Comité d'Entreprise	104 561	89 000	-15 561
Convention Vacances Loisirs (CAF)	Enfance	23 707	24 666	959
	Convention Vacances Loisirs	23 707	24 666	959
Revenus des immeubles	Petite enfance	58 498	60 000	1 502
	Revenus des immeubles	58 498	60 000	1 502
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors subvention d'équilibre)		8 454 999	9 130 264	675 265

Une évolution plus relative des recettes de fonctionnement :

L'évolution proposée pour ce B.P. 2014 prend globalement en compte :

- la facturation des nouveaux services (accroissement du service de portage de repas, places supplémentaires en crèches...)

A noter : l'encaissement sur l'exercice 2013 a été, pour certaines structures, sur 13 mois, expliquant la faible augmentation

- les nouvelles prestations CAF suite à l'ouverture de nouvelles places en crèches et une hausse prudente de 2 %
- la dégressivité du CEJ couplée à de nouveaux financements de postes transversaux

V. Le niveau de la subvention d'équilibre 2014

La subvention d'équilibre 2014 du budget de fonctionnement du C.I.A.S. atteint un niveau de 9,9 M€ (9 910 048 €), soit une hausse de 12 % par rapport à celle qui aurait dû être perçue pour l'exercice 2013 de 8,8 M€.

Toutefois, il est indiqué que le résultat 2011 de l'ex- Sicca, d'un montant de 427 800 €, n'avait pas été intégré au niveau définitif de la subvention d'équilibre 2013. Par conséquent, ce montant permettra d'atténuer le niveau final du besoin de financement du budget de fonctionnement 2014 du C.I.A.S..

Le constat 2013 d'un effet ciseau s'accroît sur 2014 malgré les efforts budgétaires. Cet effet ciseau ne pourra être financé par la hausse de la fiscalité ménage en 2014 : l'optimisation des ressources devient un enjeu majeur, accompagnée d'une maîtrise plus forte des dépenses, notamment de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- De voter le Budget Primitif 2014 du Budget Principal du C.I.A.S. tel qu'il est présenté ci-dessus,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TITRE Tarification des stages et sorties des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Est

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-10

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que dans le cadre des activités proposées par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du secteur Est, une participation supplémentaire liée aux frais engendrés pour des sorties et des stages est demandée aux familles. Cette participation s'ajoute au tarif jour du centre.

Monsieur le président expose que les participations demandées aux familles lors des sorties énoncées ci-dessous se justifient par des frais de déplacement ou d'entrée au musée, parc d'attraction, etc...

La liste proposée permettra aux centres du secteur Est de travailler en commun leurs projets et de mutualiser les actions.

Les sorties pour lesquelles une demande de participation de 5 euros par enfant est demandée, sont :

- Château de Bergues à Odars
- Piscine (quand transport associé)
- Lac de Caraman
- Museum d'histoire Naturelle de Toulouse
- Bowling
- Cinéma
- Cité de l'espace
- Visite Moulin à vent
- Parc préhistorique de Tarascon sur Ariège
- Le village Gaulois
- Zoo de Plaisance du Touch
- Rigolus park

Les stages pour lesquels une participation est demandée :

- 2 jours de stage poney au club hippique du Bousquet à Labège : 25 euros par enfant
- 4 jours de stage football : 10 euros par enfant
- 3 jours de stage cuisine : 10 euros par enfant
- 3 jours de stage théâtre : 35 euros par enfant
- 3 jours de stage éveil à la gymnastique : 10 euros par enfant

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver le montant de la participation demandée aux familles pour les activités et séjours détaillés ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

TITRE Tarification des actions organisées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 11-17 ans d'Auzeville-Tolosane entre août 2014 et août 2015

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-11

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 11-17 ans d'Auzeville-Tolosane organise différentes actions tout au long de l'année. Il s'agit principalement des sorties à la journée au cours de différents week-end ou lors des périodes de petites vacances scolaires (octobre, avril, août).

Monsieur le président expose que la grille tarifaire suivante est appliquée pour facturer les familles en fonction de leur quotient familial et du coût réel de la journée :

Quotient familial	Coût	de 3€	de 5€	de 7€	de 9€	de 10€	de 12€	de 14€	de 16€	de 18€	de 20€
	Tarifs/Tranche	à 4,99€	à 6,99€	à 8,99€	à 9,99€	à 11,99€	à 13,99€	à 15,99	à 17,99€	à 19,99€	à 21,99€
jusqu'à 586	T1	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,10 €
587 à 974	T2	2,00 €	2,00 €	2,30 €	2,80 €	3,20 €	3,80 €	4,40 €	4,90 €	5,50 €	6,10 €
975 à 1146	T3	2,50 €	3,00 €	3,90 €	4,70 €	5,40 €	6,40 €	7,30 €	8,30 €	9,30 €	10,30 €
1147 à 1322	T4	3,40 €	4,10 €	5,40 €	6,50 €	7,50 €	8,80 €	10,20 €	11,60 €	12,90 €	14,30 €
1323 à 1520	T5	4,40 €	5,20 €	7,00 €	8,30 €	9,60 €	1,30 €	13,00 €	14,80 €	16,50 €	18,30 €
1521 à 1674	T6	5,00 €	6,00 €	8,00 €	9,50 €	11,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €
1675 et au-delà et extérieur	T7	5,40 €	6,50 €	8,60 €	10,30 €	11,90 €	14,00 €	16,20 €	18,40 €	20,50 €	22,70 €

Quotient familial	Coût	de 22€	de 25€	de 28€	de 31€	de 34€	de 37€	de 40€	de 43€	de 46€	de 49€
	Tarifs/Tranche	à 24,99€	à 27,99€	à 30,99€	à 33,99€	à 36,99€	à 39,99	à 42,99	à 45,99€	à 48,99	à 51€
jusqu'à 586	T1	2,30 €	2,60 €	3,00 €	3,20 €	3,60 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
587 à 974	T2	6,70 €	7,70 €	8,60 €	9,40 €	11,20 €	13,50 €	15,00 €	16,00 €	17,50 €	20,60 €
975 à 1146	T3	11,30 €	13,00 €	14,50 €	15,90 €	18,50 €	19,50 €	21,60 €	23,40 €	24,50 €	26,00 €
1147 à 1322	T4	15,70 €	18,00 €	20,00 €	22,10 €	26,20 €	25,80 €	28,30 €	30,50 €	32,10 €	35,00 €
1323 à 1520	T5	20,00 €	23,00 €	25,70 €	28,30 €	32,00 €	31,20 €	33,40 €	36,40 €	37,20 €	42,90 €
1521 à 1674	T6	23,00 €	26,50 €	29,50 €	32,50 €	36,50 €	38,50 €	41,50 €	44,50 €	47,50 €	50,50 €
1675 et au-delà et extérieur	T7	24,80 €	28,60 €	31,90 €	35,10 €	38,00 €	41,50 €	44,50 €	47,50 €	50,00 €	53,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus pour les actions organisées par l'ALSH 11-17ans d'Auzeville-Tolosane,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

TITRE Tarification des séjours et activités de l'été 2014 organisés par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-12

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que dans le cadre des activités organisées par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du secteur Nord, des séjours de vacances sont organisés aux familles des secteurs Nord et Est.

SECTEUR NORD

➤ **A.L.S.H. 3-6 ans (secteur maternelle) d'Auzeville-Tolosane :**

Un séjour court est organisé du 23 au 25 juillet 2014 à Vicdessos en Ariège. Ce séjour est ouvert pour 24 enfants encadrés par 4 animateurs. Il a pour thématique la découverte d'activités de pleine nature montagnarde. Ce séjour est en pension complète et en centre d'hébergement en dur.

Le tarif proposé comprend la pension complète, les activités encadrées par des moniteurs diplômés, le transport.

Le budget du séjour est de 3 288€.

La grille de tarification proposée prend en compte le quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (3 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 586	1	34.25 €	Jusqu'à 400	19.25€
			De 401 à 586	22.25€
De 587 à 694	2	41.10 €	De 587 à 680	29.10€
De 695 à 798	3	47.95 €		
De 799 à 902	4	54.80 €		
De 903 à 1006	5	60.30 €		
De 1007 à 1147	6	68.50 €		
De 1148 à 1323	7	82.20 €		
De 1324 à 1521	8	95.90 €		
De 1522 à 1675	9	109.60 €		
1676 et au-delà	10	137.00 €		
Extérieurs Sicoval	11	➤		

➤ **A.L.S.H. 6-11 ans (secteur élémentaire) d'Auzeville-Tolosane :**

Un séjour de 5 jours/4 nuits est organisé du 21 juillet au 25 juillet 2014 à Najac en Aveyron. Ce séjour est ouvert pour 30 enfants encadrés par 3 animateurs. Il a pour thématique la découverte des sports de pleine nature (Canoë-kayak, accro-branche, baignade en rivière et piscine, tir à l'arc). Ce séjour est en pension gestion libre avec des repas confectionnés par un cuisinier de la structure et en hébergement en dur au centre d'hébergement d'AGGAC de Najac.

Le tarif proposé comprend la pension complète, les activités encadrées par des moniteurs diplômés et le transport.

Le budget du séjour est de 6 000€.

La grille de tarification proposée prend en compte le quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (5 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 586	1	50,00 €	Jusqu'à 400	0€
			De 401 à 586	2€
De 587 à 694	2	60,00 €	De 587 à 680	48€
De 695 à 798	3	70,00 €		
De 799 à 902	4	80,00 €		
De 903 à 1006	5	88,00 €		
De 1007 à 1147	6	100,00 €		
De 1148 à 1323	7	120,00 €		
De 1324 à 1521	8	140,00 €		
De 1522 à 1675	9	160,00 €		
1676 et au-delà	10	200,00 €		
Extérieurs Sicoval	11	220,00 €		

➤ **ALSH ados 11 – 17 ans d'Auzeville-Tolosane :**

Un séjour sur la thématique « sous terre, dans l'eau et dans les aires : aventure-toi en pays Cathare » est organisé à Axat dans l'Aude, du 6 juillet au 16 juillet 2014, au camping « Le moulin du pont d'aliès » situé à proximité des lieux de rendez-vous des activités. Ce séjour sous tente et en gestion libre, est ouvert pour 35 jeunes entre 11 et 17 ans, accompagnés de 6 animateurs dont une directrice.

Le transport se fera en bus et les transferts sur site se feront à pied ou en mini bus.

Les activités principales programmées seront :

- Le rafting
- L'hydro-speed
- Le canyoning
- La spéléologie
- La visite de la grotte de l'Aguzou (site classé et protégé)
- La via corda
- Une randonnée pédestre
- La visite du château de Puilaurens
- La découverte de la pisciculture de Gesse
- De grands jeux sportifs et des olympiades
- Des baignades
- Un débat autour de l'utilisation des jeux vidéo et des nouvelles techniques de communication en collaboration avec le Point Information Jeunesse.

Le budget du séjour est de 17 535€.

La grille tarifaire proposée aux familles est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (11 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 586	1	245 €	Jusqu'à 400	47€
			De 401 à 586	113€
De 587 à 694	2	250 €	De 587 à 680	118€
De 695 à 798	3	255 €		
De 799 à 902	4	260 €		
De 903 à 1006	5	270 €		
De 1007 à 1147	6	280 €		
De 1148 à 1323	7	300 €		
De 1324 à 1521	8	350 €		
De 1522 à 1675	9	400 €		
1676 et au-delà	10	500 €		
Extérieurs Sicoval	11	550 €		

➤ **ALSH ados 11-17 ans de Ramonville-Saint-Agne :**

Dans le cadre du dispositif « multi-activités », traditionnellement à la fin du mois de juillet, un mini séjour est proposé aux jeunes âgés entre 11 et 17 ans scolarisés au minimum en 6^e. Ce séjour aura lieu au Lac de la Ganguise dans l'Aude.

Ce séjour, d'une durée de 3 jours/2 nuits, est organisé du 22 au 24 juillet pour un groupe entre 8 et 24 jeunes encadré par 3 animateurs. Il est déclaré auprès du ministère de la jeunesse et des sports au titre d'une activité accessoire (ne dépassant pas 4 nuitées).

Les objectifs de ce séjour sont de permettre aux jeunes de s'initier à la pratique de la planche à voile, du catamaran et à la course d'orientation ainsi que de faire découvrir la vie en camping et les joies de la vie en collectivité.

Le budget du séjour est de 940€ pour 10 jeunes.

La grille de tarification proposée prend en compte le quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (4 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 800	1	30 €	Jusqu'à 400	15 €
			De 401 à 680	21 €
De 801 à 900	2	35 €		
De 901 à 1000	3	45 €		
De 1001 à 1150	4	55 €		
De 1151 à 1300	5	65 €		
De 1301 à 1500	6	75 €		
De 1501 à 1700	7	85 €		
1701 et au-delà	8	95 €		
Extérieurs Sicoval	9	105 €		

➤ **Participation au repas de fin de saison organisé par le Secteur Sport et Jeunesse d'Auzeville-Tolosane :**

Comme chaque année, le secteur sport et jeunesse d'Auzeville-Tolosane organise un repas de fin de saison en invitant l'ensemble des personnes inscrites au secteur. Cette année, il se déroulera le mercredi 25 juin 2014.

Le but de ce repas est de se retrouver en fin d'après-midi (18h00) pour participer à plusieurs animations sportives pour ensuite se retrouver autour d'un repas afin de partager un moment convivial.

La participation financière à cet événement est de 1€ par personne inscrite.

2. SECTEUR EST

Dans le cadre des activités proposées par les A.L.S.H. du secteur Est, les 4 centres ont organisé et planifié ensemble des séjours pour proposer aux familles une offre diversifiée tant par la thématique que par la durée et les dates.

➤ « Animaparc » :

Un mini-séjour est organisé du 21 au 23 juillet 2014, pour 12 enfants de 4 à 7ans à « Animaparc », Ce séjour comprend 2 nuitées en yourtes.

Les activités proposées sont : moulage empreinte, land art, impression feuille, nourrissage des animaux, fabrication de brique en terre crue.

Le budget du séjour est de 1 380€.

La grille de tarification proposée aux familles est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (3 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 800	1	28 €	Jusqu'à 400	13 €
			De 401 à 680	19 €
			De 681 à 800	28 €
De 801 à 900	2	35 €		
De 901 à 1000	3	45 €		
De 1001 à 1150	4	55 €		
De 1151 à 1300	5	65 €		
De 1301 à 1500	6	75 €		
De 1501 à 1700	7	95 €		
1701 et au-delà	8	115 €		
Extérieurs Sicoval	9	125 €		

➤ Centre nature « Osca » :

Deux séjours sont organisés au centre nature « Osca » à la Canourgue en Lozère.

- Un séjour du 7 au 11 juillet pour les enfants de 6 à 11 ans avec un maximum de 40 enfants.

Les activités proposées sont : escalade, spéléologie, initiation canoë, via corda et accrobranche.

L'hébergement est organisé en marabout de 6 lits.

Le budget du séjour est de 11 103€.

La grille de tarification proposée aux familles est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (5 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
Jusqu'à 800	1	135 €	Jusqu'à 400	45 €
			De 401 à 680	75 €
De 801 à 900	2	155 €		
De 901 à 1000	3	175 €		
De 1001 à 1150	4	195 €		
De 1151 à 1300	5	215 €		
De 1301 à 1500	6	235 €		
De 1501 à 1700	7	255 €		
1701 et au-delà	8	280 €		
Extérieurs Sicoval	9	310 €		

- Un séjour du 15 au 18 juillet pour les enfants de 6 à 11 ans avec un maximum de 30 enfants.

Les activités proposées sont : escalade, spéléologie, initiation canoë.

L'hébergement est organisé en marabouts de 6 lits.

Le budget du séjour est de 7 404,50€.

La grille de tarification proposée aux familles est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (4 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
			Jusqu'à 400	30 €
Jusqu'à 800	1	50 €	De 401 à 680	38 €
De 801 à 900	2	75 €		
De 901 à 1000	3	100 €		
De 1001 à 1150	4	125 €		
De 1151 à 1300	5	150 €		
De 1301 à 1500	6	175 €		
De 1501 à 1700	7	200 €		
1701 et au-delà	8	250 €		
Extérieurs Sicoval	9	300 €		

Pour chacun de ces deux séjours, il est nécessaire de signer une convention avec le Centre Nature « Osca » afin d'en préciser les conditions d'organisation et de tarification.

➤ Base nautique de La Ganguise :

- Séjour du 7 au 11 juillet pour 24 enfants de 8 à 11 ans.

Les activités proposées sont : activités nautiques sur le lac de type voile, canoë, pédalo.

L'hébergement est organisé en marabouts de 8 lits.

Le budget du séjour est de 4 617€.

La grille de tarification proposée aux familles est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	TARIFS POUR LE SEJOUR (5 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
			Jusqu'à 400	25 €
Jusqu'à 800	1	115 €	De 401 à 680	55 €
De 801 à 900	2	125 €		
De 901 à 1000	3	135 €		
De 1001 à 1150	4	145 €		
De 1151 à 1300	5	155 €		
De 1301 à 1500	6	165 €		
De 1501 à 1700	7	180 €		
1701 et au-delà	8	190 €		
Extérieurs Sicoval	9	210 €		

3. SECTEUR SUD

Des chantiers sont mis en place pendant 7 matinées au mois de juillet 2014, dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » pour amortir les coûts du séjour, avec un financement du Conseil Général de 840 € (12 jeunes, 7 jours, 10€ par matinée).

Une réduction sera accordée aux jeunes qui ont participé aux chantiers.

➤ **Séjour itinérant des pré-ados d'Ayguesvives (jeunesse) :**

Un mini camp est organisé du 15 au 16 juillet pour un groupe de 15 jeunes accompagnés de 3 animateurs. Ce groupe partira du lac de Saint Ferréol par la rigole jusqu'au seuil de Naurouze avec une nuitée au camping d'Avignonet Lauragais.

Le budget du séjour est de 324€ soit un coût par jeune de 21.60€.

Compte-tenu du faible coût le tarif unique de 21,60€ est proposé aux familles.

TARIF UNIQUE POUR LE SEJOUR (2 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
	21.60 €	Jusqu'à 400
De 401 à 680		15.60 €

➤ **Lac de Caraman :**

Ce mini-séjour du 16 au 17 juillet 2014 concerne 20 jeunes de la structure, il leur permettra de passer une nuit en tente au camping du lac et de profiter d'un lieu de baignade adapté et surveillé.

Le budget prévisionnel de ce mini-séjour se présente comme suit :

Désignation	Coût prestation
Hébergement	154 €
Transport	120 €
Pique-nique	330 €
Total	604,00€
Coût par jeune	30,20€

Compte-tenu du faible coût le tarif unique de 30.20 € est proposé aux familles.

TARIF UNIQUE POUR LE SEJOUR (2 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
	30.20 €	Jusqu'à 400
De 401 à 680		24.20 €

➤ **Parc d'attractions Cap Découverte :**

Ce mini-séjour du 22 au 23 juillet concerne 30 jeunes. Il leur permettra de passer deux jours dans le parc et une nuit en tente au camp. Il est organisé avec d'autres structures jeunes afin d'optimiser les coûts (pré ados d'Ayguesvives et Pôle ados de Montgiscard).

Le budget prévisionnel de ce mini-séjour se présente comme suit :

Désignation	Coût prestation
Hébergement mini camp et 2 jours parc	1 332 €
Transport	400 €
Pique-nique	510 €
Total Coût par jeune	2 242,00 € 72,32€ / jeune

Compte-tenu du faible coût le tarif unique de 72.30 € est proposé aux familles.

TARIF UNIQUE POUR LE SEJOUR (2 JOURS)	RESTE A CHARGE SUITE A LA DEDUCTION « VACANCES LOISIRS »	
72.30 €	Jusqu'à 400	62.30 €
	De 401 à 680	66.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver les activités et les sorties exposées ci-dessus,
- de voter les tarifs pour les séjours proposés, dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer les conventions jointes en annexe, avec le Centre Nature « Osca » pour les deux séjours organisés par le secteur Est ,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

TITRE Tarification pour les familles extérieures au territoire du Sicoval fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Sud

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-13

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que les Accueils de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.) du secteur Sud ne disposent pas d'un tarif spécifique pour les usagers qui n'habitent pas le territoire du Sicoval.

Il s'avère que certaines communes sont organisées en Regroupement Pédagogique Intercommunal, comme la commune des Varennes. Néanmoins, certains enfants de cette commune, au nombre de 24 sont scolarisés sur Mauremont, Cessales ou Trebons, les classes étant réparties sur ces 4 communes. Egalement, des enfants de différentes communes sont scolarisés sur les Varennes.

Selon la délibération n° CIAS 2013-07-10 « Périmètre d'accès aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Enfance », pour les enfants ne résidant pas sur le Sicoval, une dérogation sera demandée pour fréquenter l'un des centres de loisirs.

Afin de garantir une équité de la tarification des familles, il convient de valoriser un tarif pour ces familles extérieures au Sicoval.

Monsieur le président expose qu'à compter du 1^{er} septembre 2014, il convient de proposer une nouvelle grille contenant un tarif « extérieur » :

Coefficient familial CAF	Prix journée avec repas	Prix ½ journée avec repas	Prix ½ journée sans repas
<500	8 €	6 €	4 €
De 501 à 625	9 €	7 €	5 €
De 626 à 813	11 €	8 €	6 €
De 814 à 1 000	13 €	10 €	8 €
De 1 001 à 1 250	15 €	12 €	10 €
De 1251 à 1 625	16 €	13 €	11 €
> 1 625	17 €	14 €	12 €
Extérieurs Sicoval	19 €	16 €	14 €

Une participation supplémentaire de 5€ sera demandée pour des activités spécifiques avec ou sans sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver la tarification exposée ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier.

TITRE Définition des périmètres des accès aux Services A la Personne

N° DELIBERATION CIAS 2014-06-17

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 25 juin 2014

DATE PREFECTURE 1^{er} juillet 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que depuis le 12 mai 2014, le Conseil Général de la Haute-Garonne a autorisé le C.I.A.S. du Sicoval à intervenir sur l'intégralité du territoire.

Les services préexistants à la prise de compétence sont réorganisés en 3 antennes situées sur Ramonville Saint-Agne, Castanet-Tolosan et Montgiscard.

- Afin :
- d'optimiser la gestion des prises en charge,
 - d'équilibrer les besoins et les moyens entre antennes,
 - de faciliter la recherche d'information et d'améliorer la proximité pour l'utilisateur et
 - de mettre en place des conditions de travail garantissant la proximité entre l'encadrement et les agents du terrain,

Il convient de définir un périmètre d'accès pour chaque antenne.

Monsieur le président expose que l'antenne Nord située à Ramonville-Saint-Agne prend en charge les bénéficiaires des communes de : Ramonville-Saint-Agne, Auzerville-Tolosane, Pechbusque, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Lacroix-Falgarde.

L'antenne Centre située à Castanet-Tolosan prend en charge les bénéficiaires des communes de : Castanet-Tolosan, Labège, Escalquens, Pechabou, Mervilla, Rebigue.

L'antenne Sud située à Montgiscard prend en charge les bénéficiaires des communes de : Lauzerville, Auzielle, Odars, Belberaud, Fourquevaux, Pompertuzat, Deyme, Montlaur, Corronsac, Aureville, Goyrans, Clermont-Le-Fort, Espanès, Montbrun-Lauragais, Donneville, Montgiscard, Issus, Noueilles, Pouze, Belbèze-de-Lauragais, Aignesvives, Baziège, Labastide-Beauvoir, Les Varennes.

Dans le cadre de la convention de coopération entre la commune de Saint-Orens de Gameville et le C.I.A.S., l'antenne Sud prendra également en charge ces bénéficiaires.

La démarche sera mise en œuvre au cours de l'été 2014. Elle sera progressive et commencera par l'antenne de Ramonville-Saint-Agne qui est en capacité de s'organiser rapidement.

L'antenne de Castanet-Tolosan prendra en charge toutes les nouvelles demandes dans la limite des possibilités puis l'antenne de Montgiscard s'organisera en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'approuver les périmètres d'accès au Service d'Aides à Domicile détaillés ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.